



PROGRAMME DES MICRO-PROJETS

A travers ce programme, l'Ambassade des Pays-Bas à Dakar soutient en priorité des activités dans le thématique « Sensibilisation sur la lutte contre les changements climatiques ».

Ce programme offre la possibilité de financer des projets dans les pays suivants :

- Le Sénégal
- La Gambie

Sont également concernés: La Guinée Bissau, le Guinée Conakry, le Cabo Verde et la Mauritanie.

Les critères du programme :

- Il s'agit d'une activité unique ou bien le financement est susceptible de permettre au projet de devenir, par la suite, autosuffisant. doit permettre au projet de devenir, par la suite, autosuffisant.
- La durée maximale d'exécution d'un projet dans le cadre de ce programme est d'un an.
- La contribution financière de l'Ambassade s'élève à maximum 16.000.000 FCFA /€ 24.500 et est accordée une seule fois par projet.
- Une contribution de l'organisme demandeur est appréciée mais pas obligatoire.
- La subvention de l'Ambassade est habituellement rétribuée en deux tranches.
- Nos programmes s'adressent aux ONGs et associations à but non lucratif reconnues officiellement dans les pays où seront menées les activités.
- Occasionnellement, un financement est accordé à une organisation non-gouvernementale néerlandaise pour un projet au profit des populations dans un des pays mentionnés ci-dessus.
- Les organisations n'ayant pas reçu de financement de l'Ambassade des Pays-Bas dans les derniers deux ans seront prioritaire dans la sélection.
- Le programme ne permet pas de subventionner:
 - Des missions d'experts, voyages, etc..
 - Des frais d'équipement ou de fonctionnement de l'organisation (salaires, frais de location, etc.), sauf si cela est justifié dans le cadre du projet et ne représente qu'au maximum 7,5% du montant du budget des activités du projet.
 - les organisations non reconnues officiellement.

INTRODUIRE UNE REQUETE

Un formulaire de demande de financement doit être utilisé pour la formulation de la demande (voir annexe). Il est recommandé d'utiliser le format de budget comme exemple.

Les dossiers doivent être introduits par courriel à l'adresse suivante : DAK-PR@minbuza.nl



Les requêtes seront examinées en fonction des critères suivantes :

- éligibilité de la requête
- implication des bénéficiaires (technique et financière)
- risques associés à la réussite du projet
- présentation du budget
- pertinence du projet au regard des objectifs du programme de financement
- expérience antérieure de l'organisation dans le même type de projet
- caractère innovateur du projet

CALENDRIER

- 1^{er} novembre - 31 décembre : Soumission des demandes de financement
- 1^{er} janvier - 28 février : Procédure de sélection des projets
- 1 mars - 15 mars : Réponses aux organisations à leur requête

RENSEIGNEMENTS

Ambassade du Royaume des Pays-Bas
Section Projets
DAK-PR@minbuza.nl

Adresse :

37, rue Jacques Bugnicourt
B.P. 3262 Dakar
Tél. : (221) 33 829 21 21